

Programme d'investissement prévu dans le cadre du plan BERGELIN - Interpellation de M. GRAPPIN, Conseiller Municipal

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, au cours de l'Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports du 6 juin 1989, vous avez annoncé les priorités d'investissement en ce qui concerne les équipements sportifs retenues par la Municipalité, à savoir les programmes prévus dans le cadre du plan BERGELIN, soit l'extension des locaux du Centre du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, le Centre Equestre l'Etrier Bisontin, le complexe piscine-patinoire à Planoise.

Après avoir rappelé le mode de financement du plan BERGELIN et l'intérêt que la Ville de Besançon pouvait en retirer pour ses investissements prévus, les deux tiers des dépenses étant supportés par d'autres collectivités, vous avez déclaré que suite à une visite faite dans les services au Ministère de Jeunesse et Sports, vous aviez eu la désagréable surprise d'apprendre qu'il n'y avait aucune trace des dossiers, qu'aucune inscription n'avait été faite ni en 1986, ni en 1987, ni en 1988, ni en 1989.

Nous pensons que vous avez été mal informé. Les dossiers transmis par les services locaux de Jeunesse et Sports ont bien été instruits. Vous savez très bien que le plan BERGELIN n'était pas le fait d'une seule personne mais que les dossiers ont été discutés et approuvés par la Commission Sport de Masse du FNDS qui est un organisme paritaire au sein duquel siègent non seulement des représentants de l'État mais aussi des représentants sportifs et des parlementaires de toute étiquette. Nous trouvons donc anormal l'intervention que vous avez faite et qui ne servait qu'à masquer la carence des investissements sportifs à Besançon en rejetant la faute sur d'autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais rappeler à M. GRAPPIN que le plan de développement sportif régional, plan dit BERGELIN, je le connais depuis le début puisque j'étais au Conseil Régional lorsque le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Christian BERGELIN est venu l'expliquer. J'ai d'ailleurs ici les interventions qui ont été faites, cela se situait le 27 octobre 1986. Alors, j'expliquerai à nos collègues que dans ce plan, c'est vrai, un investissement important de 114 millions sur 4 ans allait être fait dans la région et que ces 114 millions étaient pris en charge à hauteur de 33 % par l'État, de 22 % par la Région, de 22 % par le Département et de 23 % par la Ville ou la commune en question. Sur ce plan, nous avons fait inscrire pour Besançon trois opérations : l'opération patinoire, puisque la piscine est venue après dans le deuxième dossier, donc patinoire, un dossier concernant le Centre des Handicapés de la Route de Gray et le dossier de l'Etrier Bisontin. Les Services de Jeunesse et Sports, je n'ai jamais dit le contraire, ont fait leur travail et ont transmis les dossiers. Je n'ai jamais dit, Monsieur GRAPPIN, que les dossiers n'étaient pas au Ministère. Mais je me suis rendu, moi, au Secrétariat d'État dans des bureaux que connaît bien M. VIALATTE pour avoir exactement le déroulement de ce plan BERGELIN. J'ai ici d'ailleurs, venant du Secrétariat de Jeunesse et Sports, les subventions, les opérations et leur date de réalisation. J'ai simplement dit ce soir-là que j'ai pu constater que sur 4 années : 1986, 1987, 1988, 1989, ce programme n'avait pas été réalisé. Premier point.

C'est fort possible qu'il ne le soit pas puisqu'il était rattaché au FNDS dont vous avez parlé, le Fonds National de Développement du Sport, et que par suite des recettes du loto qui diminuaient, les fonds du FNDS n'ont pas permis à M. BERGELIN de réaliser tout cela en 4 ans.

Mais j'ai constaté, et c'est là que j'ai été désagréablement surpris, que sur tous les dossiers qui étaient au Secrétariat de la Jeunesse et des Sports, restaient en suspens au-delà de 1989, les trois dossiers de Besançon, et qu'en cherchant un peu plus près les dates de réalisation, j'ai constaté que tous les équipements sportifs de la Haute-Saône avaient été réalisés et subventionnés, tous ! Il y avait 8 projets dans le Département du Doubs, un seul sur les 8 était soldé ; 2 en étaient à des opérations partielles et puis il reste 9,3 MF de subventions à obtenir de l'État, il y en a 8 893 000 F pour le Département du Doubs. Alors, moi je dis que dans ce cas-là, le Département du Doubs n'a pas été correctement servi et qu'en particulier la Ville de Besançon est passée à côté de la glace en 1986, en 1987, en 1988 et en 1989. Voilà, je n'ai jeté la pierre à personne. J'ai simplement constaté que la non-réalisation de ce programme pour la

Ville de Besançon va retarder d'une année, parce que j'ai demandé qu'on inscrive cela en priorité en 1990.

En ce qui concerne les deux autres opérations, notamment le Centre Sportif, la subvention n'est pas accordée. Nous avons constitué un dossier de dérogation pour pouvoir engager les travaux car c'est urgent pour l'équilibre financier du Centre du Cercle Sportif des Invalides. Nous avons obtenu il y a quelques jours, cette autorisation exceptionnelle, car il s'agit d'une subvention d'État, de pouvoir démarrer les travaux, ce que nous allons faire à l'automne.

Pour l'Etrier Bisontin, nous aurons la subvention, je l'espère dans les années qui viendront.

En tout cas, je tiens à votre disposition tout ce que j'ai avancé là. On ne m'a pas mal informé ni au niveau départemental, ni au niveau national. J'ai simplement constaté ce que je viens d'indiquer. Je n'ai pas été aussi précis en réunion, mais comme vous m'avez interpellé, j'ai pris les chiffres exacts et il faut constater que pour Besançon, hélas, nous sommes mal lotis par ce plan BERGELIN.

Dont acte.